DEPARTEMENT :
PAS-DE-CALAIS
CANTON :
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A2023-289

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Madame Marie-Hélène POTTIER, Présidente de l'Amicale des Résidents, domiciliée à ISBERGUES, 1070 rue Emile Zola, qui sollicite l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes le vendredi 6 et samedi 7 octobre 2023 de 14 heures 30 à 17 heures 30 à La Résidence Autonomie, à l'occasion d'une Porte Ouverte.

VU l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'art. L 48 du Code des débits de boissons ;

OBJET
Autorisation d'ouverture
d'un débit de boissons temporaire
des 1er et 3ème groupes.

ARRETE

Article 1er : Madame Marie-Hélène POTTIER est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes le vendredi 6 et samedi 7 octobre 2023 de 14 heures 30 à 17 heures 30, à la Résidence Autonomie, à l'occasion d'une Porte Ouverte.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt et un août deux mil vingt-trois.

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330